

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2011**

Etaient présents :

M. JEGO Jean-Jacques, Mme BONIN Michèle, M. BASUYAUX Jean, Mme KACI Chantal, M. LEMAIRE Denis, Mmes HOLTZHAUER Géraldine, M. HEUZE Christian, Mme GENRIES Pierrette, M. BERTON Alain, Mmes GUENNEUGUES Sabine, MARRE Annie, M. BAPTISTE Michel, Mme MAURY Béatrice, Mme KRIEF Muriel, M. BLANC, M. EL FARHANE (*n'a pas participé au vote de la question n°2*), M. DELAGE Laurent et M. BONNET Daniel.

Absents excusés ayant remis leur pouvoir :

M. VAN DEN BLECKEN Patrice à Mme BONIN, Mme MEYRAND Bernadette à Mme GENRIES, M. DYONIZY Christian à M. BASUYAUX Jean, M. SALORT Marcel à M. JEGO Jean-Jacques et Mme BELKACEMI Fadila à M. LEMAIRE Denis.

Absents excusés

Mme DUCROT Pierrette, MM. LEBRETON Sylvain, SMAGUINE Florent et Melle CAILLAUD Isabelle.

Secrétaire : Madame GUENNEUGUES Sabine.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 JANVIER 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Question n°1 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant:

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle

Ce débat permet au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article 2312.-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informé des grands équilibres budgétaires ;
- De connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier ;
- De prendre connaissance de modalités de recours à l'emprunt ;
- D'évoquer l'évolution de la pression fiscale

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect des dispositions législatives

Je vous invite maintenant à examiner ces orientations pour 2011 qui sont retracées dans le document ci-dessous qui vous a été communiqué conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2121-12)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 – COMMUNE

I. UN CONTEXTE SANS PRECEDENT MARQUE PAR LA CRISE ET DES REFORMES A CONTRE COURANT QUI AFFAIBLISSENT LES COLLECTIVITES DANS LEUR ACTION

1. Une sortie de crise qui tarde

Depuis le début de la crise déclenchée aux Etats-Unis par les faillites en cascades et les plans de soutien accordés aux banques, la situation économique inquiétante n'a pas été réglée. En effet après une récession d'ampleur en 2009 (recul du PIB mondial de plus de deux points), inégalée depuis la fin de la première guerre mondiale, la reprise de la croissance en 2010 a été très faible c'est-à-dire de 1,3 %. Elle serait de 1,5 % en 2011 selon la commission européenne

Des nouvelles inquiétantes sont venues se greffer en 2010, conséquences logiques de la crise des SubPrimes, et devant obliger l'Union Européenne à mettre en place un plan de sauvetage à grands renforts de millions d'euros en direction de pays européens tels que la Grèce, l'Irlande et peut-être bientôt le Portugal, l'Espagne et l'Italie.

La crise des banques, l'année dernière, n'a fait que légitimer nos craintes quant à ce qui devait irrémédiablement arriver. Face à la crise généralisée qui gangrène la France et l'Europe, la solution des gouvernements : **les plans drastiques d'austérité.**

Sous le prétexte fallacieux de sortir de cette fameuse crise, une remise en question générale des acquis sociaux, une coupe franche des actions en faveur des plus démunis, une casse en règle des services publics sous couvert d'économie.

La France n'échappe pas à la rigueur. L'objectif fixé par le gouvernement vise à ramener le déficit public à 3 % du PIB à échéance 2013. Pour 2011 l'objectif fixé par le gouvernement vise un déficit public à 6 % du PIB. Les mesures prises dans ce sens pèsent lourdement sur les collectivités et dégradent le service public. 31 000 postes de fonctionnaires seront supprimés en 2011.

Cette crise est marquée par une reprise de l'augmentation des prix à la consommation : 1,8 % sur 2010 annoncé par l'INSEE dernièrement.

Contrairement aux affirmations du gouvernement qui voit chaque jour des signes de reprise économique, la crise devient durable. En France, les prévisions de croissance pour 2010 avoisinaient les 1 %. Pour 2011 la prévision annoncée serait de 2 %.

2. Des situations sociales aggravées par la crise et des inégalités territoriales qui se creusent

Depuis 10 ans la situation économique ne cesse de se dégrader en France. Les inégalités se creusent au profit des hauts revenus, la classe moyenne est affaiblie. Les inégalités se creusent dans les territoires, y compris au plan communal.

Les destructions d'emplois continuent. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégorie A) s'établit à 2 698 100 en France Métropolitaine à fin novembre 2010. Ce nombre est en hausse par rapport à la fin octobre 2010 (+0,8 %, soit 21 300). Sur un an, il croit de 2 %.

Dans le même temps les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (catégorie B et C) croit de 5 % témoignant de l'évolution de la précarité.

Pour Quincy-Voisins, cette situation impacte les activités et le budget du CCAS, notamment. L'action de la commune doit prendre en compte cette situation.

3. Des dispositions et réformes peu favorables au service public

La Loi de Finances 2011, sous prétexte de maîtriser les dépenses publiques, se traduit par des mesures gouvernementales qui pèseront sur les budgets des collectivités dès cette année.

La plus importante concernant les collectivités territoriales est le gel des dotations pour 3 ans (2011-2013). Une péréquation renforcée est prévue avec l'intégration des ressources communales et intercommunales à partir de 2012.

La réforme territoriale votée en novembre comporte de nombreuses mesures concernant les relations financières entre les régions, les départements et les communes avec un objectif clair de réduction des financements. Heureusement, Quincy-Voisins a pu conclure le contrat régional prévu avec la Région et le Département avant la fin annoncée des financements croisés ; j'en reparlerai plus loin.

En effet, la disparition de la clause générale de compétences pour les départements et les régions risque de pousser ces collectivités déjà affaiblies financièrement et fiscalement par les diverses réformes, à un repli de sauvegarde. Les communes, seules à conserver cette prérogative à partir de 2015, bénéficieront difficilement de cofinancements, pourtant indispensables pour mener à bien les projets et les investissements de grande ampleur. C'est un véritable levier de l'action publique qui disparaît.

Par voie de conséquence le tissu associatif intervenant dans le domaine social, culturel et sportif sera aussi impacté et la vie quotidienne de nos concitoyens également.

4. L'autonomie fiscale des collectivités remise en cause par les réformes de l'Etat.

L'autonomie financière des communes est une condition de leur libre administration. L'autonomie fiscale, c'est-à-dire le pouvoir de lever l'impôt et d'en fixer le produit, en est une composante essentielle.

La réforme financière et fiscale engagée en 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle remplacée par la cotisation économique territoriale qui entre en vigueur en 2011 après une année de transition en 2010, marque un tournant dans l'histoire des collectivités en encadrant fortement le pouvoir fiscal.

Dans le même temps l'Etat contraint ses dotations, alors même que les besoins et la population locale sont en pleine évolution. La Dotation Globale de Fonctionnement sera au mieux gelée (analyse de l'Association des Maires de France), mais l'on peut craindre une baisse de 0,7 % en 2011 après une année de stagnation en 2010 du fait d'une diminution de la part garantie de 6 %.

L'ensemble de ces dispositions pèse sur l'action des collectivités. Dans un contexte plus que difficile Quincy-Voisins souhaite réaffirmer son attachement à un service public solidaire et de qualité.

II - INTERCOMMUNALITE

Sur le papier, la Loi est rassurante. Ce sont des communautés d'au moins 5 000 habitants que l'Etat souhaite, et encore, avec des dérogations. Un objectif apaisant en de nombreux territoires. Mais c'est sur le papier.

Car, sur le terrain, partout, se préparent des territoires bien plus grands. Le seuil de 5 000 habitants conviendra aux communautés dépeuplées, de plus en plus abandonnées de toute manière par l'Etat.

Sur le reste du territoire, les Préfets se penchent sur leurs cartes et affinent leur stratégie, avec un calendrier au pas cadencé.

1^{ER} trimestre 2011

Le Préfet va préparer le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), son projet devant être bouclé en droit pour fin mai ; ensuite, il y aura des consultations et des amendements à ce projet, mais tout se joue, ou presque, dans ce premier trimestre.

Durant cette période auront lieu les élections des représentants de la commune, des syndicats et des communautés dans les CDCI (commissions départementales de la coopération intercommunale).

2^{ème} trimestre 2011

Le projet des schémas départementaux de la coopération intercommunale adopté, communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) concernés seront invités à donner leur avis dans un délai de trois mois. Ce sera donc le moment pour les uns et les autres de se prononcer sur les futurs périmètres intercommunaux.

3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2011

La CDCI pourra ensuite, pendant quatre mois s'emparer de ce projet, mais il faudra une majorité des 2/3 pour que les élus puissent amender le projet préfectoral. Il y a un important enjeu électoral : regrouper les EPCI sur de vastes territoires, anticiper sur les décisions préfectorales, ne pas oublier les circonscriptions des futurs conseillers territoriaux (ou des députés), se bâtir des majorités, se doter de compétences à l'échelle de la communauté et donc du bassin de vie et/ou d'emploi.

2012

Dès le 1^{er} janvier 2012, des fusions, des créations d'EPCI, des extensions forcées de périmètre ou autre dissolutions de syndicats pourront avoir lieu selon des procédures très simples :

- Avis simples des conseils de communautés...

Et en mai 2012, les élections présidentielles ...

1^{er} et 2^{ème} trimestre 2013

Les Préfets pourront procéder à des rattachements, à des créations, à des extensions, à certaines dissolutions ou fusions... contre l'avis des élus locaux intéressés, avec un achèvement obligatoire de la carte intercommunale en France à dater du 1^{er} juin 2013. Seule limite aux pouvoirs des Préfets, sous le contrôle d'un juge qui borne à ce jour son contrôle à celui de l'erreur manifeste d'appréciation, la CDCI, toujours à la majorité des 2/3, qui pourra infléchir le pouvoir des Préfets.

Quincy-Voisins, une des communes concernées par l'intercommunalité pressentie, sera une de celles qui apportera le plus de valeur ajoutée, du fait du nombre d'entreprises établies sur son territoire. Cet élément peut nous permettre de négocier au mieux pour les intérêts de la commune et notamment l'attribution d'un fond de compensation.

Après avoir réfléchi sur les liaisons géographiques qui nous lient à la Communauté d'Agglomération de Meaux et au Pays Créçois, j'opte pour la première intercommunalité

Nos services, Préfecture, lycée, piscine, etc...sont partagés par Meaux et sa banlieue

A contrario, nous n'avons que peu de contact avec Crécy qui irrigue davantage la vallée du Grand Morin d'Esblly à Crécy

Toutes les activités intercommunales créées l'ont été vers Crécy et non dans une attitude de partage plus centrale

Dans ces conditions, nous n'avons aucun intérêt à nous lier avec une intercommunalité qui n'a pas d'ambition tant au point de vue économique que du point de vue des équipements qui pourraient être d'intérêt intercommunal.

Je ne parle même pas du conservatisme des communes qui en font partie (gens du voyage ou logement social)

La communauté du Pays Créçois lorgne vers nos activités économiques alors qu'elle n'a su en créer aucune et cela depuis plus de 30 ans.

Il faut cependant négocier avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour faire valoir notre apport et en conséquence conserver, après négociations, le bénéfice de nos zones d'activités présentes et futures

Ce qui est vrai pour notre commune peut l'être pour toutes les autres de cette intercommunalité Nous souhaitons que le dynamisme des communes soit pris en compte afin que le développement économique de chaque commune bénéficie aussi à la commune qui en est à l'initiative

Ma proposition qui va plus vers Meaux n'exclut pas une négociation avec cette intercommunalité (qui serait par ailleurs ouverte à toutes les communes déjà inscrites dans le schéma déjà adopté)

Dans cette perspective d'intercommunalité, telle que je la pense, il n'y a pas que la commune centre mais aussi toutes celles qui concourent à faire de ce centre un pôle dynamique en matière d'économie et de services sociaux

C'est tous ensemble que nous gagnerons à faire « Meaux capitale » et non à faire allégeance à cette ville centre

Il faut du courage politique pour le faire

Quincy-Voisins compte sur toutes les communes petites et grandes pour que la Communauté d'Agglomération de Meaux profite à toutes ses composantes

III- UNE MISE EN ŒUVRE CONTRAINTE DES ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE

1- L'urbanisation de Quincy-Voisins

La commune a affirmé ces dernières années ses choix d'urbanisation avec le projet du Champ Madame.

Ce projet avance et le permis de construire a été déposé. Nous veillerons tout particulièrement à ce que les engagements de l'aménageur soient tenus tant au niveau des aménagements qu'au niveau du Projet Urbain Partenarial qui a été signé entre la commune et cet aménageur pour 1 660 000 €.

2- Absorber l'impact de la réforme des finances locales

La recherche d'une optimisation du fonctionnement de la collectivité devra être poursuivie, malgré la force et la pression des besoins, pour limiter l'évolution des dépenses et permettre la réalisation des investissements prévus.

A l'heure actuelle nous avons deux avis sur les possibles rentrées fiscales de la commune :

- Un de Bercy avec des simulations réalisées sur la base des données de 2008
- Un du service des impôts de Seine et Marne

PREVISIONS 2011 TAXES COMMUNALES (BERCY)

FNB	Foncier Non Bâti	35 080,00 €
FNB	Foncier Non Bâti parts départementales et régionales	- €
FB	Foncier Bâti	855 426,00 €
TH	Taxe d'Habitation	1 016 675,00 €
TH	Taxe d'Habitation parts départementales et régionales	- €
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	159 995,00 €
CFE	Cotisations Foncières des Entreprises	191 123,00 €
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	7 512,00 €
CENR	compensation exonération nouveau régime	41 385,00 €
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	- 136 197,00 €
TOTAL		2 170 999,00 €

AVIS DE LA DIRECTION DES FINANCES DE Set M du 21/12/2010

FNB	Foncier Non Bâti	35 080,00 €
FNB	Foncier Non Bâti parts départementales et régionales	- €
FB	Foncier Bâti	855 426,00 €
TH	Taxe d'Habitation	1 016 675,00 €
TH	Taxe d'Habitation parts départementales et régionales	- €
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	135 864,00 €
CFE	Cotisations Foncières des Entreprises	181 078,00 €
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	5 100,00 €
CENR	compensation exonération nouveau régime	41 385,00 €
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	- 136 197,00 €
TOTAL		2 134 411,00 €

La comparaison de ces deux tableaux nous laisse dans l'incertitude sur les recettes fiscales de la commune.

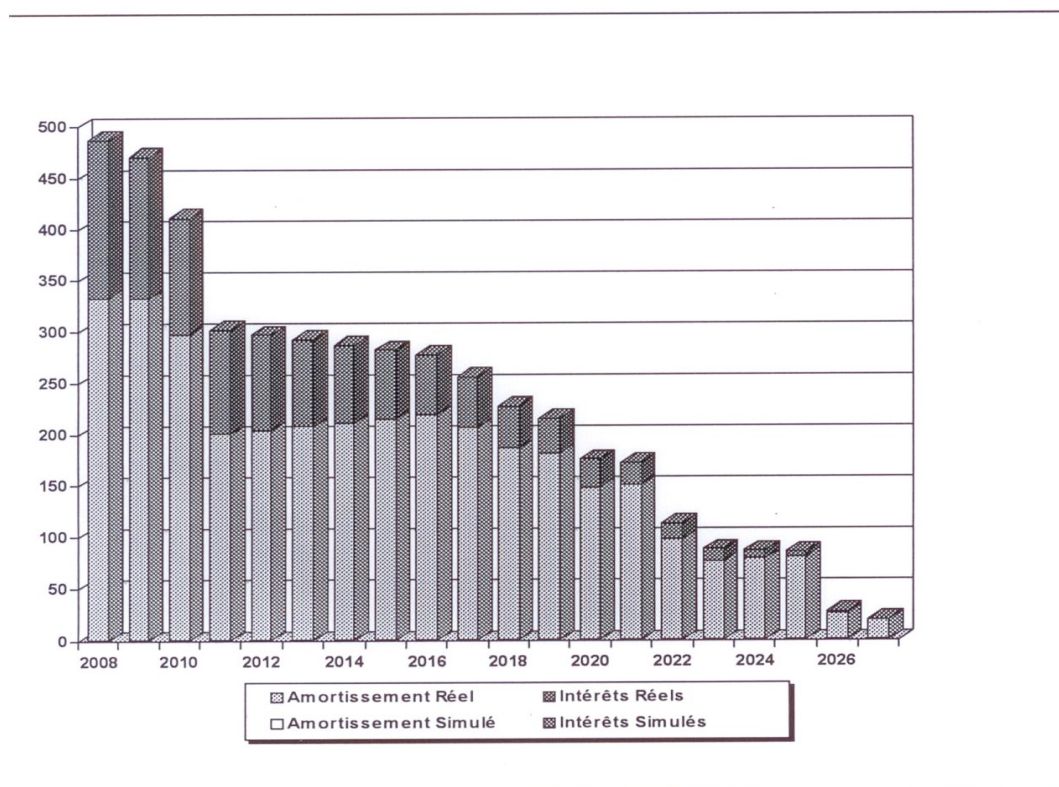
Nous recherchons également à augmenter les recettes communales en louant une partie du patrimoine communal comme par exemple le presbytère, La vente des biens sans maîtres ou la location de logements communaux

Dans ce contexte particulièrement contraint la commune de Quincy-Voisins doit conserver les objectifs financiers prudents qu'elle s'est fixés depuis plusieurs années en maintenant, tant que faire se peut, notre choix de ne pas faire peser sur les ménages, l'impact des choix gouvernementaux.

3- Un endettement maîtrisé

Afin de réaliser ses importants projets d'investissement, la commune a été attentive à limiter ses emprunts dans les années précédentes, comme le démontre le graphique ci-dessous. Cette baisse significative en 2012 et les années suivantes nous permettra de réaliser les emprunts nécessaires à l'équilibre des opérations prévues sans nous mettre en difficulté si nous maintenons une gestion prudente comme nous le faisons actuellement.

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



4- Une politique d'investissement soutenue

Pour Quincy-Voisins, 2011 et les années qui suivront seront marquées par la signature du Contrat Régional, déjà approuvé par le Département le 17 décembre 2010, pour un montant de 4 millions d'euros.

La participation de la commune, grâce aux aides de la Région, du Département et du Projet Urbain Partenarial sera ramenée à un peu moins de deux millions.

Notre commune sera alors dotée d'un terrain de Football en synthétique, d'une salle polyvalente (à dominante sportive) de 400 places avec l'aménagement de ses abords et d'une salle culturelle grâce à l'aménagement intérieur du Temple.

Nous continuerons à entretenir le patrimoine communal tant pour le bâti que pour la voirie. Les travaux de sécurité et d'isolation seront poursuivis.

5- Une politique du personnel prudente mais adaptée aux besoins de notre commune.

Dans le contexte présent où le service public est chaque jour mis à mal par le gouvernement, le maintien d'un service public communal est un point d'appui précieux dans la mise en œuvre d'une politique communale solidaire et moderne afin de répondre aux besoins des services et d'entretien de notre patrimoine.

Les moyens financiers consacrés à ce poste budgétaire important seront contenus. Nous prendrons en compte les effets du glissement vieillesse, une prévision d'augmentation des plus bas salaires tandis que le gouvernement n'envisage pas de hausse de salaire !

Les services périscolaires demanderont sans doute un renforcement de l'équipe d'animation.

IV- CCAS – CAISSE DES ECOLES ET ASSOCIATIONS

Le CCAS et la Caisse des Ecoles, seront dotés de moyens suffisants pour faire face aux besoins exprimés tant pour faire face à la crise sociale qu'aux projets pédagogiques qui nous ont été présentés.

Enfin les associations conserveront les dotations qui correspondent à leurs besoins, de façon objective, en s'appuyant pour les associations sportives sur une grille qui prend en compte à la fois le nombre d'adhérents, le nombre de jeunes de moins de 18 ans, les compétitions des sports collectifs et des besoins spécifiques justifiés.

CONCLUSION

Le budget 2011 sera équilibré et prudent pour faire face aux années suivantes avec des besoins de financement importants relatifs au contrat régional et aux équipements induits par l'urbanisation du Champ à Madame.

« Nous ne laverons pas les sols à l'eau claire » mais nous veillons à réaliser les investissements indispensables, l'entretien de notre patrimoine et notamment les investissements relatifs à la sécurité ou aux économies d'énergie

Avec sérénité nous devons faire face à ces réductions des recettes d'Etat et à vos besoins réels qui vont croissants

Economie et prudence guident donc nos choix pour 2011.

Rappelons-nous qu'en 1946, au lendemain de la guerre, notre pays exsangue a su créer les services publics les plus solidaires.

Il faudra sans doute combattre avec courage pour retrouver ces lois d'efficacité et de justice sociale. Vous pouvez compter sur votre municipalité pour aider à ce retour garant d'un vrai changement social en faveur de l'immense majorité de nos citoyens.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EAU – 2011

Avoir de l'eau à sa soif, avoir à manger sont deux éléments essentiels de la vie.

L'eau est un élément de vie indispensable à chacun et nous devons veiller à ce qu'elle puisse être accessible à tous nos concitoyens.

A partir de ce constat notre commune demeure liée aux lois qui font que cette eau si « chère » ne peut qu'être financée par les usagers eux-mêmes.

On aurait pu espérer que le budget général assiste ce prix avec d'autres recettes.

La réglementation dite M49 fait que l'eau et l'assainissement soient payés par les utilisateurs sans condition de ressources.

Pensons qu'il n'est pas aussi facile à un ouvrier, un employé de payer l'eau nécessaire à sa famille que pour un patron mieux nanti.

Devant cette réalité nous faisons au mieux pour éviter toute hausse qui ne serait pas nécessaire à l'équilibre du service. D'usagers nous sommes devenus clients et les sociétés fermières privées sont déjà inscrites dans le fonctionnement du système pour prendre leur part de bénéfice.

Il serait temps que l'eau redevienne un service public où la rentabilité des sociétés privées ne vient pas impacter le prix de l'eau des usagers. Je souhaite ce changement et j'opte clairement pour un service public de l'eau et de l'assainissement.

2010 aura été marqué par la poursuite du remplacement des branchements en plomb. 20 ont été refaits et 2 bornes « pompiers » installées.

Les fuites ont été colmatées et mesurées par des débits-mètres mis en place par le fermier.

Pour 2011, nous prévoyons de mettre en place 5 bornes « pompiers » et de réaliser de 20 à 30 remplacements de branchements plomb.

L'amélioration du rendement du réseau devrait continuer à progresser ; l'objectif est de le porter à 77 %.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ASSAINISSEMENT – 2011

Ce budget répond aux mêmes critères que le budget de l'EAU (recettes essentiellement perçues auprès des abonnés).

Le programme de travaux déterminé par le Schéma Directeur d'Assainissement qui localise les différents systèmes de traitement des eaux usées a été validé par le conseil municipal du mois de janvier 2011.

Certaines parties de la commune, notamment avec un habitat trop dispersé conserveront le principe de l'assainissement individuel tandis que les quartiers plus denses ou situés dans la zone rouge du Plan de Prévention des Risques seront raccordés en priorité à la station d'épuration par un réseau collectif. L'enquête publique est terminée.

Ces travaux étant très coûteux, nous proposons de réaliser en 2011 les travaux d'assainissement du chemin des Plâtrières (130 460 €).

Des demandes de subvention (auprès de l'Agence de l'Eau) seront effectuées.

Nous continuerons notre recherche de branchements d'assainissement non conformes (30 par an), et nous veillerons lors des ventes des maisons à exiger la mise en conformité des branchements.

Parallèlement, bien que cela ne concerne pas directement le budget assainissement, le terrain nécessaire à la nouvelle station d'épuration devrait être acquis prochainement

Le problème des boues contaminées qui ne pourront pas être revalorisées en agriculture devrait pouvoir être résolu par un maintien dans les lagunes avec plantation de roseaux capables de traiter la pollution.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

a examiné les orientations budgétaires de l'exercice 2011 présentées par Monsieur le Maire.

Question n°2 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le 22 octobre 2010, Monsieur et Madame EL FARHANE Brahim et Raphaëlle ont obtenu l'autorisation de construire une habitation individuelle sur les parcelles cadastrées section YB n°199 p et 286 p, sise 6 rue de Butel à Quincy-Voisins,
- Le 15 janvier 2011, le Tribunal Administratif de MELUN a communiqué à la commune le recours de Madame BONNASSIEUX B. contre l'arrêté de permis de construire n° PC 77 382 10 00019

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- L'autorisation de défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Melun dans l'affaire l'opposant à Madame BONNASSIEUX B,
- L'autorisation de désigner maître MAZZACURATI FABRE-LUCE, avocat, 11 Quai de Conti 75006 PARIS, pour assurer la représentation de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune** devant le Tribunal Administratif de Melun l'opposant à Madame BONNASSIEUX B,
- **Autorise Monsieur le Maire à désigner maître MAZZACURATI FABRE-LUCE**, avocat, 11 Quai de Conti 75006 PARIS, pour assurer la représentation de la commune.

Question n°3 – DISSOLUTION de l'Association foncière de BOUTIGNY, MAREUIL LES MEAUX et QUINCY-VOISINS

L'association foncière de remembrement de Boutigny – Mareuil les Meaux – Quincy-Voisins a été créée lors de la réalisation du CD 228.

Plusieurs parcelles ayant été découpées, il y eut nécessité de réaliser de nouveaux chemins pour y accéder.

En 2011 les derniers travaux seront réalisés et l'utilité de cette association foncière disparaîtra.

En conséquence, l'association foncière propose sa dissolution en 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la dissolution de l'association foncière de Boutigny, Mareuil les Meaux et Quincy-Voisins.

Question n°4 – REPRISE PAR LA COMMUNE des chemins PROPRIETE de l'Association foncière BOUTIGNY, MAREUIL LES MEAUX et QUINCY-VOISINS situés sur la commune

L'association foncière de remembrement de Boutigny – Mareuil les Meaux – Quincy-Voisins a été créée lors de la réalisation du CD 228.

Plusieurs parcelles ayant été découpées, il y eut nécessité de réaliser de nouveaux chemins pour y accéder.

L'association foncière de remembrement de Boutigny – Mareuil les Meaux – Quincy-Voisins devant être dissoute, la commune de Quincy-Voisins doit reprendre les chemins actuellement gérés par cette association et situés sur le territoire de la commune de Quincy-Voisins.

Les terrains concernés sont cadastrés comme suit :

Section	N° de plan	Lieu-dit	Contenance
XA	66	Les Marais	15 a 97 ca
XA	87	Ternoy	4 a 89 ca

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement quant à la reprise des chemins ci-dessus nommés.

Fin de la séance à 21 heures 30